

Modalités officielles de la CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE et sources d'informations

jeudi 26 mars 2020, par [Administrateur Pesson](#)

Mise en œuvre de la continuité pédagogique au collège Marie Mauron à Pertuis



En préambule, je vous rappelle l'extrême importance, pour l'avenir de votre enfant, dans le cadre de la scolarité obligatoire maintenue les jours de l'emploi du temps habituel selon des modalités inhabituelles de télétravail, de vous assurer que vos enfants se connectent régulièrement, relèvent les travaux demandés puis prennent

connaissance des cours ou des informations, apprennent ou révisent leurs leçons puis produisent les exercices, recherches et devoirs attendus d'eux -et les renvoient lorsque c'est demandé-. Le maintien et la progression de leurs connaissances et compétences et la qualité de leurs apprentissages à venir en dépendent. Conserver un rythme de travail est structurant pour eux, en ces temps de confinement, et cette activité leur permettra le moment venu de reprendre leurs études en 'présentiel' sans être débordés et donc en difficultés. C'est aussi l'occasion de développer leur autonomie. Nous savons pouvoir compter sur vous pour mener ensemble cette mission d'éducation et d'instruction. Le Principal

Dans ce contexte de confinement et de télétravail, notre établissement est mobilisé auprès des parents pour permettre la continuité des apprentissages des élèves à distance, transmettre les cours et échanger les ressources et supports pédagogiques via Pronote, application accessible depuis le site internet du collège :

<http://www.clg-mauron-pertuis.ac-aix-marseille.fr/spip/>

ou via l'application mobile Pronote que vous aurez téléchargée, ou en tapant « pronote college marie mauron pertuis » sur Google et en se connectant directement sur le site Index Education (exploitant de Pronote).

Chaque élève doit impérativement consulter tous les jours le cahier de texte numérique depuis son espace élève Pronote ainsi que les informations communiquées dans la messagerie de Pronote sans oublier de cocher systématiquement l'accusé de réception.

Pour toute question vous pouvez nous contacter par courriel à l'adresse mail suivante :

ce.0840926a@ac-aix-marseille.fr

Nous sommes joignables par téléphone au numéro suivant : 04 90 09 63 24 selon les jours et horaires suivants : Lundi Mardi Jeudi Vendredi 8H à 12H et 14H à 17H
Mercredi :8H à 12H

*Pour en savoir plus, retrouvez :

- les réponses aux questions les plus fréquemment posées par les parents, professeurs et personnels de direction dans le vademecum publié sur le site Internet Eduscol :

<https://eduscol.education.fr/cid149909/continuite-pedagogique.html>

- les informations et recommandations pour les établissements scolaires et les personnels sur <https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-informations-et-recommandations-pour-les-etablissem-ents-scolaires-et-les-274253>

- les informations du ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse sur la mise en œuvre de la continuité pédagogique sur : <https://www.education.gouv.fr/ma-classe-la-maison-mise-en-oeuvre-de-la-continuite-pedagogique-289680>

- toutes les réponses aux questions que vous vous posez sur ce qu'est le Coronavirus COVID-19 et les recommandations pour votre santé sur le site Internet du gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

- les informations académiques sur : <http://www.ac-aix-marseille.fr/>

- Les ressources selon son profil (parent, enseignant, personnel de direction) proposées par le site académique Le numérique éducatif : https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_42030/fr/accueil

Par ailleurs, afin de permettre à tous ceux qui le peuvent et qui le souhaitent de s'engager et de donner de leur temps, pour que les plus démunis et les plus vulnérables ne soient pas les premières victimes de cette crise, le Gouvernement a lancé la plateforme « jeveuxaider.gouv.fr » (accessible à l'adressez : <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>). Elle centralise en un seul lieu l'ensemble des associations et initiatives citoyennes qui proposent de l'aide dans les 4 domaines/missions vitales :

1. aide alimentaire et d'urgence ;
2. garde exceptionnelle d'enfants de soignants ou d'une structure de l'Aide Sociale à l'Enfance ;
3. lien (téléphonique, visio, mail, etc.) avec les personnes fragiles isolées : personnes âgées, malades ou en situation de handicap ;
4. solidarité de proximité : courses de produits essentiels pour les voisins (fragiles, isolés, handicapés).